

**Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais**  
25, chemin du stade  
69670 VAUGNERAY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Délibération n°10/2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt-cinq mars à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude JAUNEAU, doyen du Comité syndical.

Date de convocation : 13 mars 2025

**Nombre de membres**

**En exercice : 24**

**Présents : 13**

**Votants : 12**

**Présents** : *\_BIAGGI Olivier, BROUILLET Isabelle, CHIRAT Florent, COMBET Damien, COSTE Marc, GRIFFOND Morgan, GOUGNE Yves, JAUNEAU Jean-Claude, MALOSSE Daniel, MOLLARD Yvan, NELIAS Agnès (suppléante de BERGER Marie-Agnès), THIMONIER Jean-Marc, ZANNETTACCI Pierre-Jean ;*

Secrétaire de séance : Jean-Marc THIMONIER

**OBJET :**

Finances

-

Compte administratif  
de l'exercice 2024

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

Le Président expose ce qui suit :

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 du Syndicat de l'Ouest Lyonnais font apparaître les éléments suivants :

**Section de Fonctionnement**

Recettes réelles : 1 267 121.12 €

Report exercice 2023 : 160 781.42 €

Dépenses : 1 283 492.58 €

Déficit de fonctionnement de clôture : -16 371.46 €

**Section d'Investissement**

Recettes réelles : 130 110.77 €

Report exercice 2023 : 154 928.37 €

Dépenses : 101 356.57 €

Excédent d'investissement de clôture : 28 754.20 €

Monsieur le Président ayant quitté la salle, monsieur Jean-Claude JAUNEAU, doyen d'âge, préside la séance. Il demande au comité syndical d'approuver le compte administratif 2024 du Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du doyen d'âge, Monsieur Jean-Claude JAUNEAU, Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2024 du Syndicat de l'Ouest Lyonnais ;

**CONSTATE** que le résultat de la section de fonctionnement est en déficit et celui de la section d'investissement étant positif, les résultats de chaque section sont reportés automatiquement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président  
Morgan GRIFFOND

